



Quel contrat pour les copropriétaires ex-amodiataires ?

La Garantie d'usage (35 ans)

proposée uniquement durant l'année 2026.

Un coût capitalisé pour
35 ans de sérénité



+



425 €/m²

payable en une fois ou
sur 6 ans

participation au
financement des travaux

20 €/m²/an

occupation, entretien
courant & services

variable - tarif 2026

équivalent à **32,14 €/m²/an**



Valorisation immédiate de votre patrimoine

Un droit d'usage transmissible
sur 35 ans.



Protection contre l'inflation et les taux

Le coût du droit d'usage (425 €/m²) est fixé aujourd'hui,
vous protégeant des futures
hausse du marché.

Pour les usagers ne souhaitant pas la Garantie d'usage ou ne s'étant pas mis en conformité :

Le Contrat annuel

Une redevance annuelle
pour service rendu



+



18,10 €/m²/an

redevance pour service
rendu au titre du finan-
cement des travaux

variable - tarif 2026

20 €/m²/an

occupation, entretien
courant & services

variable - tarif 2026

soit **38,10 €/m²/an**



Risque de volatilité financière

Redevance soumise aux aléas
des taux d'intérêt, aux futures
révisions budgétaires et à
l'inflation.



Flexibilité maximale, mais précarité du titre

Titre renouvelable chaque
année sans garantie de
maintien à long terme.

Informations &
renseignements

+33 (0)4 94 56 29 88
usager@portdegrimaud.fr

Tous les tarifs présentés sont indiqués en TTC.
Informations non contractuelles - ne pas jeter sur la voie publique
Visitez notre site internet : www.portdegrimaud.fr